

Vous avez une pratique ou un projet artistique ?

Demandez le statut «artiste confirmé·e»

 L'université
de Bordeaux vous
propose un double
accompagnement pour
réussir à concilier
*projet d'études et projet
artistique.* »



Dépôt des demandes
à faire avant le 30
septembre

>>



En savoir +

phase@u-bordeaux.fr

*Statut délivré par la Commission Arts de l'Université